



200405955

LES ETABLISSEMENTS CLASSES

SEVESO

EN AQUITAINE

www.aquitaine.drire.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Directives SEVESO 1 - 1982 , SEVESO 2 - 1996 + 2003

>> Prévention des accidents industriels majeurs

En France, 1213 établissements dont 670 Seveso AS en 2005

En Aquitaine - 2007, 90 établissements dont 50 Seveso AS

et 1 stockage souterrain de gaz

+ 1 établissement assimilé

Loi du 30 juillet 2003

- > mise en place des Plans de Prévention des Risques Technologiques
- >Création des Comités locaux d 'Information et de Concertation
- > Meilleure consultation des salariés
- > Indemnisation des victimes de catastrophes
- > Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers

4 axes majeurs pour la prévention des risques majeurs

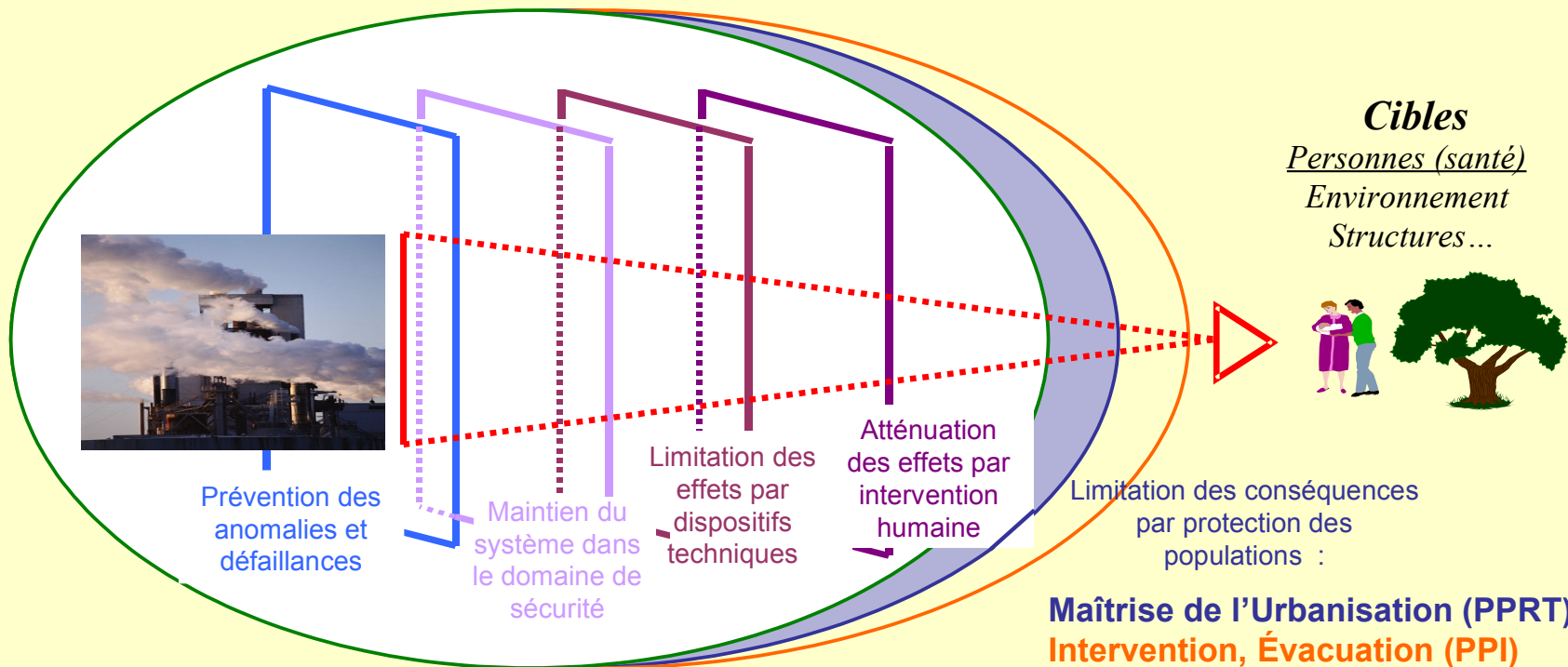
- Prévention et réduction des risques à la source
- Limitation des effets par des moyens de protection
- Maîtrise de l'urbanisation autour des sites (SUP et PPRT)
- Concertation et participation des salariés et des riverains à l'organisation de la maîtrise des risques

...mais le risque « zéro » n'existe pas : Plans d'urgence (POI et PPI)

Prévention et réduction des risques à la source

- Politique de Prévention des Accidents Majeurs
- Système de Gestion de la Sécurité
- Etudes de Dangers et Analyse des Risques périodiques
 - probabilité et cinétique des phénomènes, intensité des effets, gravités des conséquences
- Défense en profondeur validée et contrôlée par l'inspection des installations classées

RISQUE D'ACCIDENT MAJEUR



Réduction des risques à la source